



ROMILLY-SUR-SEINE



FÊTE FORAINE

du 7 au 22 mars 2026

Parc de la Béchère

BROCANTE

Dimanche 8 mars
Rues du Centre Ville

Renseignements et inscriptions : 03 25 24 94 67

Madame,
Monsieur,

Par la présente plaquette de communication, j'ai l'honneur de vous informer qu'une Brocante se déroulera dans notre ville, le

dimanche 8 mars 2026

Si vous souhaitez y participer, merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-joint, dûment complété.

Merci de bien vouloir y **joindre votre chèque de réservation, libellé à l'ordre du Trésor Public.**
(encaissé après la date de la manifestation)
6 € les 3 mètres linéaires (tarification par multiple de 3 mètres).
Avec véhicule sur place, 6 mètres minimum.

L'accueil des exposants se fera rue Carnot de 5h30 à 7h30.

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 18h. **Présence obligatoire des exposants, de 7h30 à 17h30**

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 17h30.

Vous remerciant à l'avance de votre présence, je vous prie d'agrérer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bonne brocante à toutes et à tous,

Eric VUILLEMIN
Maire de Romilly-sur-Seine
Président de la Communauté de Communes
des Portes de Romilly



Vos interlocuteurs :

Service Fêtes et Manifestations Tél : 03.25.24 94 67
Régisseur placier Tél. Portable : 06.07.87.35.72



Br 8 mars

COUPON REPONSE DE RESERVATION **Merci d'écrire en MAJUSCULES bien lisibles !**

Tout bulletin incomplet et sans règlement ne sera pas pris en compte.

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ **CODE POSTAL :** _____

TELEPHONE : _____
(fixe et portable)

MAIL : _____

Carte d'identité N° _____ **Délivrée le :** _____

Par : _____

Pour les professionnels
NATURE DU COMMERCE : _____

N° REGISTRE COMMERCE : _____

METRAGE SOUHAITE : _____

(Par module de 3m)

*** J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.**

*** Je déclare également sur l'honneur :**

- Ne pas avoir participé à deux ventes de même nature au cours de l'année civile.

- L'article 310-2 du Code du Commerce, limite les particuliers à participer à maximum 2 vide-greniers par an.

Toute annulation sera à signaler au service fêtes et manifestations 7 jours avant l'évènement. Passé ce délai, pas de remboursement.

Fait le .../.../...

Signature

A _____

**LES ORGANISATEURS SE DONNENT LE DROIT DE MODIFIER
LES EMPLACEMENTS EN FONCTION DES CONDITIONS METEOROLOGIQUE**

*** Attestation à signer pour les particuliers participants à la brocante
COUPON A RETOURNER :**

M. Vincent VAUGIRARD ou Mme Sandra FEVRE - Service Fêtes et Manifestations
4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 10100 ROMILLY-SUR-SEINE